

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 4 mai 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mai 2026

L'an deux mil vingt six

Le 20 mai,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Claude VIDAL

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 41/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (40)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, BRUNET Michel, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, CHAUSSEMY Guillaume, CHAUVEAU Thierry, COTINAT Philippe, CRON Yves, DARINOT Alexandra, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DESIRE Serge, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GABILLON Dominique, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, HIVERNAT Florent (suppléant de M. Millan Vincent), HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LAFONT-MOREAU Pierre, LEMAIGRE Patrick, MABON Annick, METIVIER Philippe, MILLIN Yohan, PALLEAU Bruno, PICOUT Laurent, POINTIERE Michaël, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, ROBIN Guy, VERRIER Eric, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte.

Étaient absents (7)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, LEGER François, LION Michel, MERLEN Régis, PASCAUD Jean-Pierre, VIAUD Philippe.

Était excusé et a donné pouvoir (1)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à IMBERT Tony.

Était excusé (1)

ELBAZ Xavier.

Objet : Commission paritaire énergie

Les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'instituer une Commission consultative paritaire : « énergie ». Cette commission a pour objectif de collaborer à l'amélioration des pratiques en matière de politique énergétique, tout en favorisant l'échange de données entre les différents organes membres de la Commission et les politiques locales en matière d'efficacité énergétique et de mise en place de la croissance verte.

Les EPCI à FP doivent désigner un représentant à la commission et s'ils le souhaitent un membre suppléant.

A défaut pour l'EPCI d'avoir désigné son représentant dans le délai imparti, celui-ci sera représenté au sein de la commission consultative « énergie » par son président, sans préjudice qu'ultérieurement l'organe délibérant de l'EPCI désigne un nouveau représentant en remplacement du représentant en place.

Le SDEI a délibéré pour la mise en place de cette commission le 2 octobre 2015 délibération n°03-2015-16.

Cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

La Commission désigne parmi les représentants des EPCI un membre qui sera associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale chargée d'élaborer le programme prévisionnel des investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 2224-31, I du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de cette commission est de droit le Président du SDEI

Il convient de délibérer pour élire les 15 membres titulaires pour représenter le conseil syndical

Il conviendra de délibérer pour élire les 15 membres des EPCI une fois les désignations terminées

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

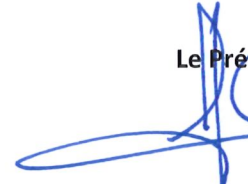
Article unique : Désigner comme Président de la commission : M Jean-Louis CAMUS

Les autres membres de la commission sont les suivants :

COMMISSION PARITAIRE ENERGIE : 30 membres titulaires appelés à siéger		
15 Délégués titulaires représentants du conseil syndical du SDEI	Présidents nouvellement élus des EPCI ou membres désignés par le conseil communautaire	
<i>M.CAMUS JEAN LOUIS</i>		CHATEAUROUX METROPOLE
<i>M.VIDAL CLAUDE</i>		CDC BRENNE - VAL DE CREUSE
<i>M.GOURLAY PHILIPPE</i>		CDC CŒUR DE BRENNE
<i>M IMBERT TONY</i>		CDC DE LA CHATRE - SAINTE SEVERE
<i>M.BRUNEAU LAURENT</i>		CDC DE LA MARCHE BERRICHONNE
<i>M CRON YVES</i>		CDC DE LA MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN
<i>M.DARINOT ALEXANDRA</i>		CDC DE LA REGION DE LEVROUX BOISCHAUT CHAMPAGNE
<i>M.PICOUT LAURENT</i>		CDC DU CANTON DE CHATILLONNAIS EN BERRY
<i>M.MILLIN YOHANN</i>		CDC DE CHAMPAGNE - BOISCHAUTS
<i>M.EMERY FRANCK</i>		CDC EGUZON - ARGENTON - VALLEE DE LA CREUSE
<i>M.LION MICHEL</i>		CDC CHABRIS - PAYS DE BAZELLE
<i>M HURBAIN LUC</i>		CDC ECUEILLE - VALENCAY
<i>M GABILLON DOMINIQUE</i>		CDC DU PAYS D'ISSOUDUN
<i>M CAILLAUD STEPHANE</i>		CDC DU VAL DE BOUZANNE
<i>M METIVIER PHILIPPE</i>		CDC VAL DE L'INDRE – BRENNE

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Claude VIDAL